

En bref, la **Loi**

Anti-Travail

C'est :

➔ L'augmentation du chômage (*art. 2 + art. 11 + art. 30*)

➔ L'augmentation du temps de travail (*art.2*)

➔ La casse des droits du code du travail (*art. 2*)

➔ Le chantage à l'emploi dans l'entreprise (*Art. 10*)

➔ Remise en cause : médecine du travail (*art. 44*)

Cette loi délègue aux employeurs le soin de faire leurs lois dans l'entreprise sans garde-fou, sans restriction.

Mardi 5 juillet 10h Gare de Grenoble Jour du début du vote à l'Assemblée nationale

Le mouvement social et le soutien de l'opinion publique n'en finissent pas de surprendre leurs opposants : 64 % des français estiment que «face aux mouvements sociaux », le gouvernement « doit retirer » le projet de la loi TRAVAIL à l'origine de 4 mois de mobilisation (sondage TILDER/LCI/Opinionway du 16 juin 2016).

Loin de se démentir, le mouvement se renforce, n'en déplaît pas aux libéraux de tous poils. **Le mouvement s'enracine dans la société de façon originale et solidaire, malgré les manœuvres du patronat et du gouvernement.**

Des questions doivent rester en débat dans les entreprises :

- **refuser les régressions** à l'heure où les aides aux entreprises équivalentes à 10% du PIB
- **imposer de nouveaux droits** pour les salarié-es

La votation citoyenne, outil de proximité et de débats avec les salarié-es a rassemblé + de 704 000 votants en France.

En Isère 4 474 votants dans 65 lieux de vote.

Le contenu du scrutin Isérois est à l'image du national avec **92 % de votes pour le retrait de la loi et 94 % de votes pour de nouveaux droits.**

CETTE LOI EST UN RENIEMENT DE L'HISTOIRE SOCIALE DU PAYS

Patronat et gouvernement sont retranchés dans une forteresse qui s'effrite face à la puissance des mobilisations dans le pays, **soutenue par des solidarités internationales de tous pays.**

MANIFESTATION MARDI 5 JUILLET

GRENOBLE 10h place de la Gare

Depuis 4 mois, nous balisons le chemin d'un mouvement qui peut gagner et **ouvrir enfin des perspectives de progrès social.**